

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Formation professionnelle continue)

Mise à jour le 26/02/2021

Objet et champ d'application

Pour donner suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, le centre Ahimsa lui fait parvenir en double exemplaire une convention ou contrat de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage auprès du centre Ahimsa en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Lorsqu'il s'agit d'un client particulier (personne physique), le centre Ahimsa lui fait parvenir en double exemplaire un contrat de formation professionnelle continue tel que prévu par la loi. Le particulier s'engage auprès du centre Ahimsa en lui retournant un exemplaire signé, au plus tard, 15 jours avant la formation.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes et ne sont pas assujettis à la TVA. Toute formation commencée est due en totalité sauf cas de force majeure. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société Centre Ahimsa à réception de facture.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- l'indiquer clairement sur son bulletin d'inscription en y indiquant les coordonnées complètes de l'OPCO.
- joindre à centre Ahimsa une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si Centre Ahimsa n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Centre Ahimsa est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'une adresse courrier pour l'envoi de notre chèque. Tout remboursement sera réalisé par chèque.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation Centre Ahimsa, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, le Centre Ahimsa pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

En cas de renoncement par la personne bénéficiaire à l'exécution du présent contrat dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet du présent contrat, la personne bénéficiaire s'engage au versement correspondant à 30% du coût total de la formation, à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution du présent contrat dans un délais de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet du présent contrat, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 30% à titre de dédit.

En cas de réalisation partielle effectuée par l'organisme de formation, l'Association Ahimsa rembourse au prorata des jours non effectués.

En revanche si le stagiaire interrompt sa formation après démarrage aucun remboursement ne sera effectué. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins trois jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par téléphone et par mail. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Conformité des lieux

Pour les formations Intra-entreprises se déroulant dans l'entreprise du client ou dans des locaux définis par le client, celui-ci s'assure qu'il soit conforme pour de bonnes conditions d'apprentissage. Également dans ce cas, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, les stagiaires sont tenus de respecter le Règlement Intérieur de l'entreprise du client, pour les aspects liés à l'hygiène et la sécurité.

Propriété intellectuelle Ahimsa

Le stagiaire reconnaît que toutes les œuvres utilisées pour la réalisation de la formation sont la propriété de Ahimsa. Les droits de propriété intellectuelle comprennent notamment les droits de reproduction, représentation, édition, adaptation, mise à disposition du public, commercialisation et utilisation sous toute forme et sous tout support ou procédé actuel ou futur (électronique, informatique etc.) et ce pour la durée légale maximale de protection des droits patrimoniaux telle que prévue par le Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, sauf accord écrit d'Ahimsa, aucune personne n'est habilitée à utiliser, reproduire, adapter, modifier, diffuser, commercialiser ni exploiter sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, le résultat de la formation et les documents y afférents.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client au Centre Ahimsa en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires du Centre Ahimsa pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservés pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité en s'adressant à contact@ahimsa.fr.

*Association Ahimsa (loi 1901)
50 rue Boulainvilliers
75016 Paris
RNA : W751229777*

*Formations dispensées au Centre Ahimsa
25 rue de Paris
91370 Verrières-le-Buisson*

*Siret : 819 596 123 00011
01 78 85 39 16
contact@ahimsa.fr*

Renonciation

Le fait, pour Centre Ahimsa de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de Centre Ahimsa ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à Centre Ahimsa à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Centre Ahimsa et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU tribunal de commerce d'Evry quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Centre Ahimsa qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par Centre Ahimsa à son siège social au 50 rue de Boulainvilliers 75016 Paris.

Isis Plateau



Association Ahimsa (loi 1901)
50 rue Boulainvilliers
75016 Paris
RNA : W751229777

Formations dispensées au Centre Ahimsa
25 rue de Paris
91370 Verrières-le-Buisson

Siret : 819 596 123 00011
01 78 85 39 16
contact@ahimsa.fr